

RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



**Service Réduction, Valorisation et Collecte
des Déchets Ménagers**

Historique

Créée en 1997 sous le nom de **Communauté de Communes de Figeac-Cajarc**, la communauté regroupait alors **9 communes**.

Aujourd'hui, après plus de vingt-cinq ans d'existence, la **communauté** de communes devenue entre-temps Figeac Communauté (avril 2009) **figure sous l'appellation GRAND FIGEAC** depuis **2017**.

Cette dernière a été créée par fusion de la Communauté de Communes Figeac Communauté, avec les Communautés de Communes de la Vallée et du Causse, de Causse-Ségala-Limargue et du Haut-Ségala auxquelles s'ajoutent 6 communes aveyronnaises, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Asprières, Sonnac, Salvagnac-Cajarc et Balaguier-d'Olt.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du SMIRTOM de la Région de Figeac intervenue dans le cadre de la loi Notre, **le GRAND FIGEAC exerce la compétence « Collecte des Déchets Ménagers »** sur son territoire.

Missions

Le **service Réduction Valorisation et collecte des déchets** a pour mission principale **d'organiser et de coordonner la gestion des collectes des déchets ménagers**.

Les locaux sont basés à FIGEAC, Causse de Nayrac avec une annexe à LACAPELLE-MARIVAL.



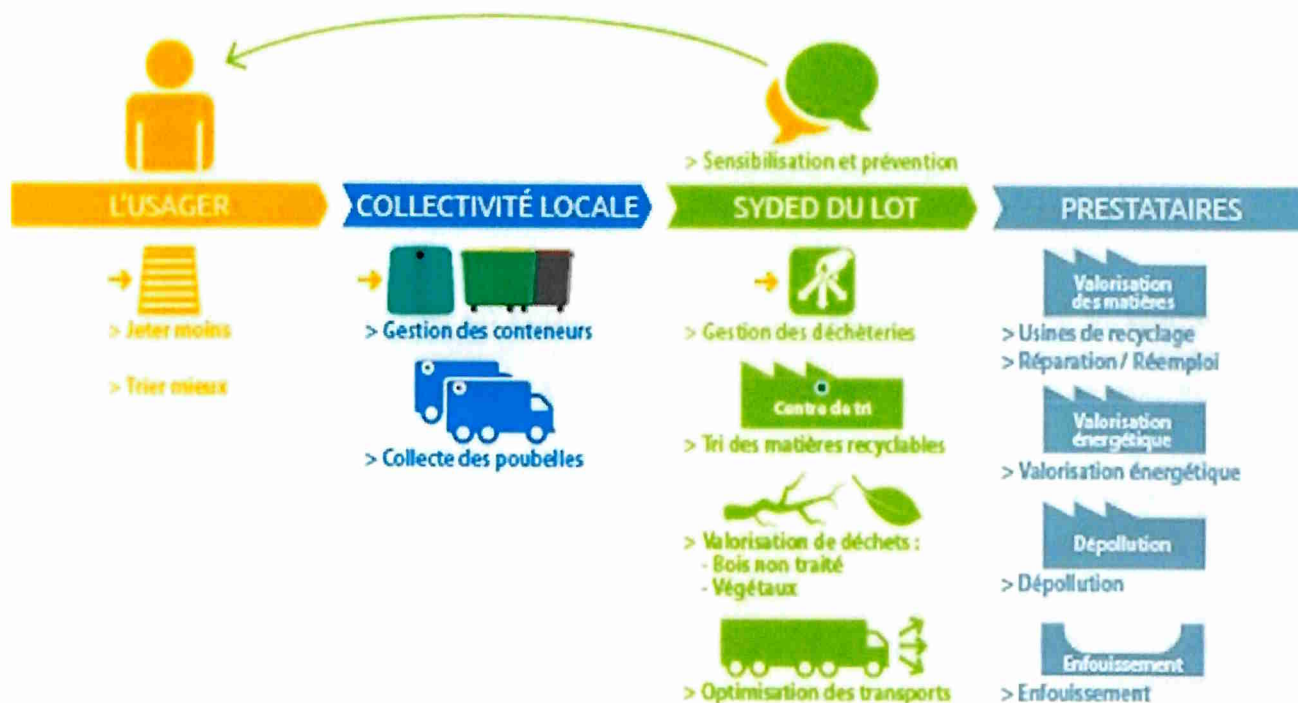
Le service œuvre aussi pour la **prévention, la réduction des déchets produits sur le territoire et le tri sélectif**.

La collectivité peut également, moyennant le paiement d'une redevance spéciale, **collecter et traiter des déchets non ménagers sous certaines conditions :**

- S'ils sont « **assimilables aux déchets ménagers** » eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites,
- S'ils peuvent être **collectés et traités sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement**.

* **Le traitement des déchets** est transféré depuis le 1^{er} janvier 2003 au SYDED du Lot en charge du traitement des déchets sur le département. Ce dernier assure également la **collecte du verre** en points d'apport volontaire ainsi que la **gestion des déchetteries**. (7 sur le territoire du GRAND FIGEAC)

Tous acteurs de nos déchets – A chacun son rôle



II- LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

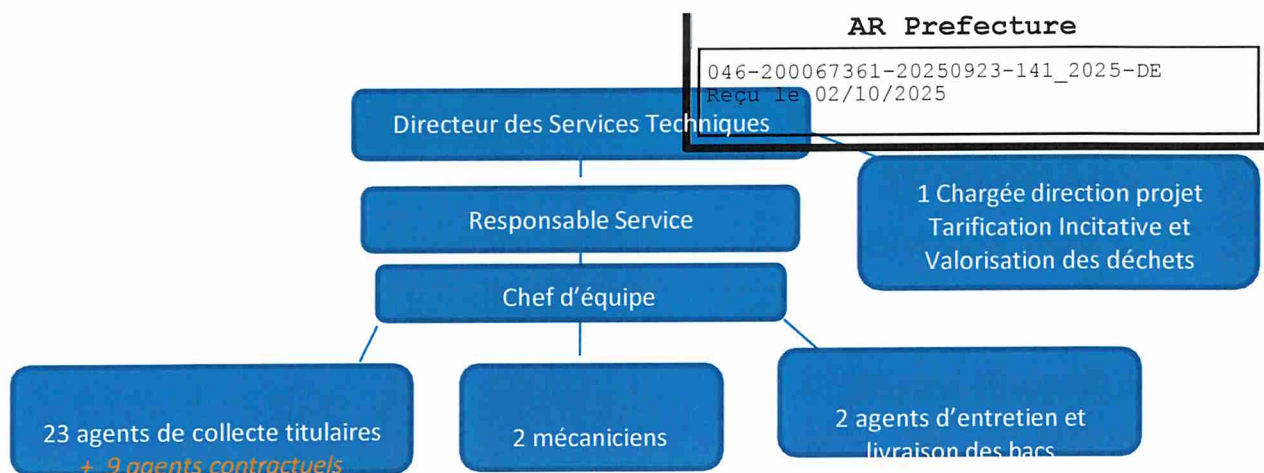
➔ Moyens humains

Au 31.12. 2024, le service réduction, valorisation et collecte des déchets compte 31 agents.

Les équipes de collecte sont composées de 3 agents (1 chauffeur + 2 ripeurs) pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 2 agents pour la collecte des déchets recyclables (1 chauffeur + 1 ripeur).

2 agents et 1 contrat d'apprentissage Mécanique Poids lourds ont en charge l'entretien mécanique des véhicules. 2 agents polyvalents effectuent l'entretien, la réparation et la livraison des bacs à déchets.

Ce service, placé sous l'autorité du Directeur des Services Techniques, est composé d'une « Chargée de direction projet tarification incitative et valorisation des déchets » ainsi que d'un Responsable de service et d'un agent chargé de l'encadrement des équipes.



➔ Moyens matériels

VEHICULES



Le service dispose de :

- 12 bennes à ordures ménagères
- 1 benne grue
- 1 polybenne
- 1 mini benne
- 4 véhicules légers

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, le GRAND FIGEAC a lancé un marché pour l'acquisition d'une mini-benne à ordures ménagères et de 2 bennes à ordures ménagères « voies étroites ».

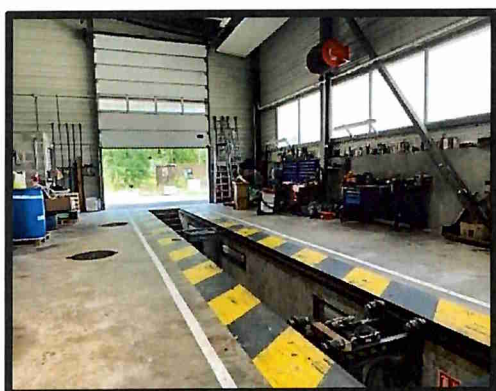
Le marché pour la mini-benne a été attribué à Terberg MATEC pour un montant de 102 840 € TTC.

Livraison effectuée en novembre 2024.

Le marché pour les 2 BOM a été attribué à la société SEMAT pour un montant de 181 920€ TTC l'unité.

Livraison en février et avril 2024

MAINTENANCE



Le service est doté d'un atelier réparation comprenant :

- 1 fosse de travail poids lourds de 20 m de long
- 1 pont 4 colonnes poids lourds
- 1 travée équipée pour la chaudronnerie soudure

L'entretien du parc s'effectue en régie hormis pour certaines grosses réparations qui sont externalisées.

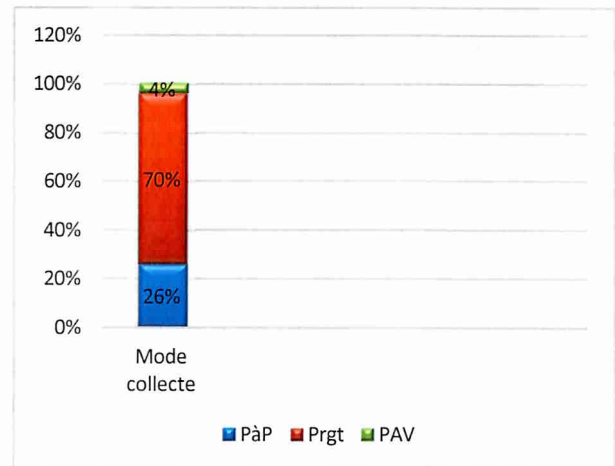
🗑️ LA COLLECTE

La collecte est effectuée en régie sur l'ensemble du territoire.

Mode de collecte et fréquence de ramassage

⇒ Mode de collecte

- il existe 3 modes de collecte :
- La collecte en PàP (Porte à Porte)
- La collecte en Point de Regroupement
- La collecte en PAV (Conteneurs enterrés)



Les OMr :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) en Pap concerne les communes de Figeac et Capdenac-Gare.

La collecte des OMr en PAV est destinée au centre bourg de Figeac, Assier, Boussac, Brengues, Cambes, Corn, Livernon et St Sulpice.

Le reste du territoire est collecté en points de regroupement.

Les Déchets recyclables (RS) :

La répartition du mode de collecte est identique à celle des OMr.

⇒ Fréquence de collecte

Zone urbaine :

	OMr	RS
Figeac		
Centre-ville	C3	C2
Pavillonnaire	C1	C1
Extérieur	C1	C1
Capdenac-Gare	OMr	RS
Centre-ville	C2	C2
Pavillonnaire	C1	C1
Extérieur	C1	C1

Zone rurale :

046-200067361-20250923-141_2025-DE
Reçu le 02/10/2025

Secteur Causse Ségala Limargue + Assier/Bagnac/Cajarc et Livernon

OMr	C1
RS	C1

Reste du territoire rural

OMr	C1
RS	C0.5

Légende :

Collecte en C0.5 = 1fois toutes les 2 semaines

Collecte en C1 = 1 fois par semaine

Collecte en C2 = 2 fois par semaine

Collecte en C3 = 3 fois par semaine

Collecte des conteneurs enterrés

Les conteneurs enterrés de la ville de Figeac sont collectés 3 à 4 fois/semaine en OMr et RS en fonction de la saisonnalité.



Depuis le 1er juillet 2012, les communes de Corn et Boussac disposent chacune de 2 conteneurs enterrés (l'un destiné aux déchets non valorisables et l'autre aux déchets recyclables). Ces conteneurs sont collectés 1 fois/semaine par le camion grue du GRAND FIGEAC.

Collecte des conteneurs semi-enterrés :

En juin 2010, 6 conteneurs semi-enterrés ont été implantés sur la commune d'Assier et 6 sur la commune de Livernon.

Chacune de ces communes dispose de 3 conteneurs destinés aux déchets recyclables et de 3 conteneurs destinés aux déchets non valorisables.

Depuis le 1er juillet 2012, les communes de Brengues, St-Sulpice et Cambes disposent de 2 conteneurs, l'un destiné aux déchets recyclables et l'autre destiné aux déchets non valorisables.

Ces conteneurs sont collectés 1 fois par semaine par le camion-grue du GRAND FIGEAC.

En période estivale, des collectes supplémentaires sont assurées en vue de doubler principalement les bourgs et les points sensibles qui, durant cette période, voient leur volume de déchets s'accroître.

Elles se sont déroulées du **15/07/24 au 31/08/24** à raison de 5 jours/semaine.

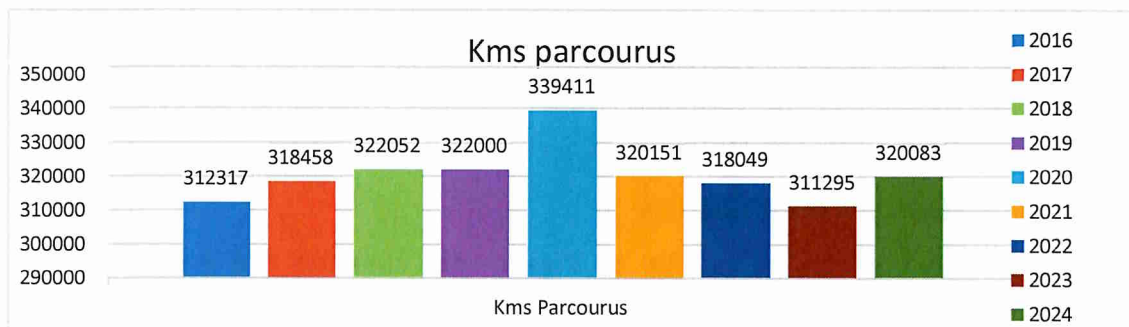
Fréquence :

- OM r : C1
- RS : C 0.5

Tournée renfort recyclable

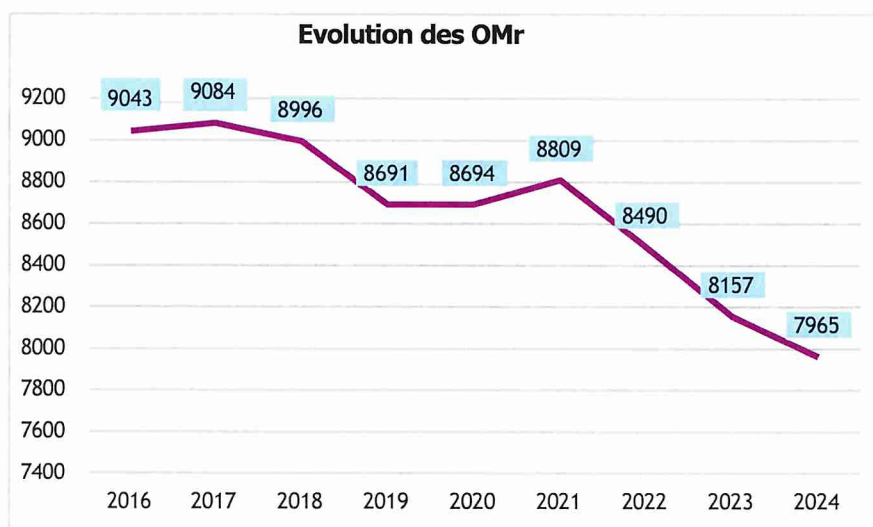
Elle a lieu toute l'année - Fréquence : C1

Bilan de la collecte : kms parcourus



320 083 kms = 8 fois le tour de la terre

Zoom sur les déchets non valorisables



Après une hausse du tonnage en 2021, une baisse significative s'est amorcée en 2022 qui s'est poursuivie en 2023 et 2024.

Cela représente 844 tonnes en moins de collectées en 3 ans.

Ratio de production 2024 :**189 kg/hab**

(Population municipale 2024 :

43 818 hab.)

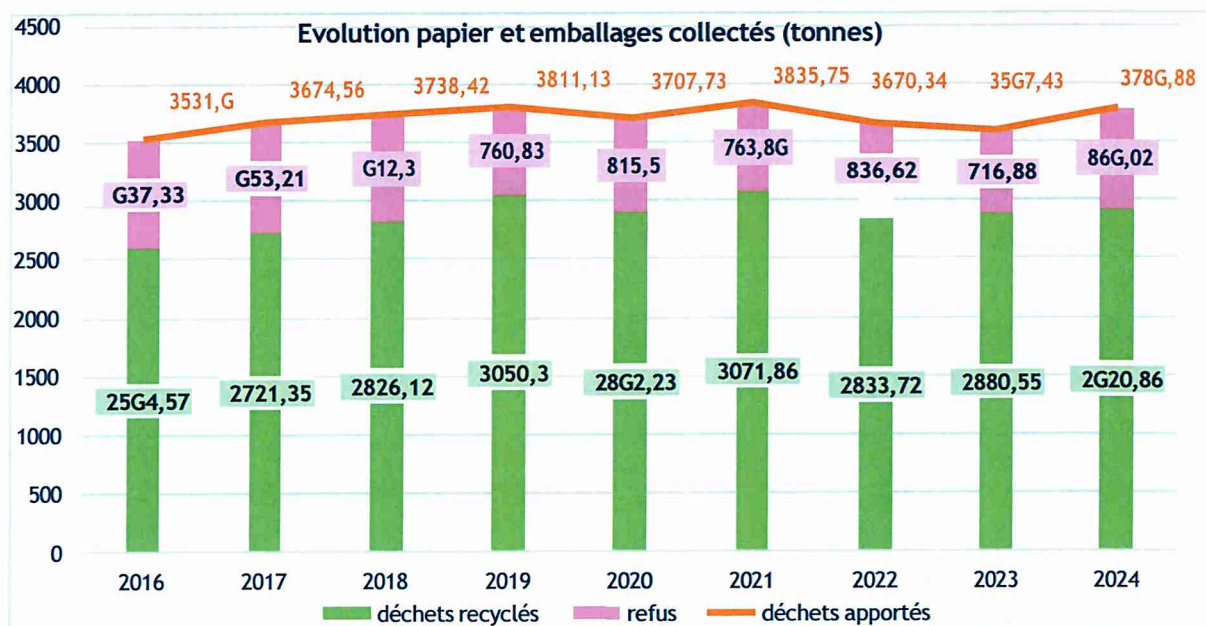
Ratio de production Départemental :

204 kg /hab./an

Ratio de production Occitanie :

264 kg /hab./an

(Données 2021)

Zoom sur les déchets recyclables (RS)**Le geste de tri en 2024 :**

**87 Kg/hab /an
d'emballages et papiers
collectés (hors verre et
apports en déchetteries)**

Taux de refus : 22.93%

Le taux de refus correspond aux erreurs de tri des usagers. Il est déterminé grâce à des caractérisations effectuées régulièrement dans les apports des camions de collecte.

Moyenne Départementale :

92 kg /hab./an

Moyenne Occitanie :

54 kg /hab./an

(Données 2021)

En constante augmentation de 2016 à 2019, les quantités de déchets recyclés ont chuté en 2020 (période COVID). Elles ont évolué à la hausse en 2021 et baissé à nouveau en 2022 pour repartir légèrement à la hausse en 2023 et 2024. (+87.14 T en 2 ans)

En stagnation depuis 2016, les quantités de refus ont diminué à partir de 2019. Après une hausse durant le COVID, les quantités ont à nouveau baissé pour repartir à la hausse en 2022 et baisser significativement en 2023 (-119.74 T) pour augmenter une nouvelle fois en 2024 (+152.14 T).

Les déchetteries

Leur gestion relève du SYDED du Lot.

Avec un réseau de 29 déchetteries réparties sur le département du LOT dont **7 sur le territoire du Grand Figeac** (Figeac, Bagnac-sur-Célé, Capdenac-Gare, Cajarc, Livernon, Lacapelle-Marival et Latronquière), le LOT est l'un des territoires les mieux dotés d'Occitanie (1 équipement pour 6000 habitants contre 1 pour 10 000 habitants en Occitanie).

Ce service de grande proximité impliquant une **fréquentation et des apports très importants** nécessite d'évoluer pour répondre aux enjeux actuels et futurs. **Le SYDED a entrepris plusieurs actions importantes visant à améliorer le service** : développement de nouvelles filières de tri pour diminuer l'enfouissement, étude pour la mise en place d'un contrôle d'accès, préparation de l'interdiction des tontes et feuilles à partir de 2025.

Nombre de passages enregistrés sur les déchetteries du LOT : 391 626

95 384 passages sur le territoire du Grand Figeac

Moins de 7 000 passages	
Latronquière	5 415

Entre 7 000 et 15 000 passages	
Bagnac-sur-Célé	7 627
Cajarc	10 210
livernon	10 394
Lacapelle-Marival	11 795

Apports 2024 sur l'ensemble des déchetteries lotoises : 64 920 T
15 700 T sur les déchetteries du territoire

Entre 15 000 et 25 000 passages	
Capdenac-Gare	15 839

Plus de 25 000 passages	
Figeac	34 104

Les textiles

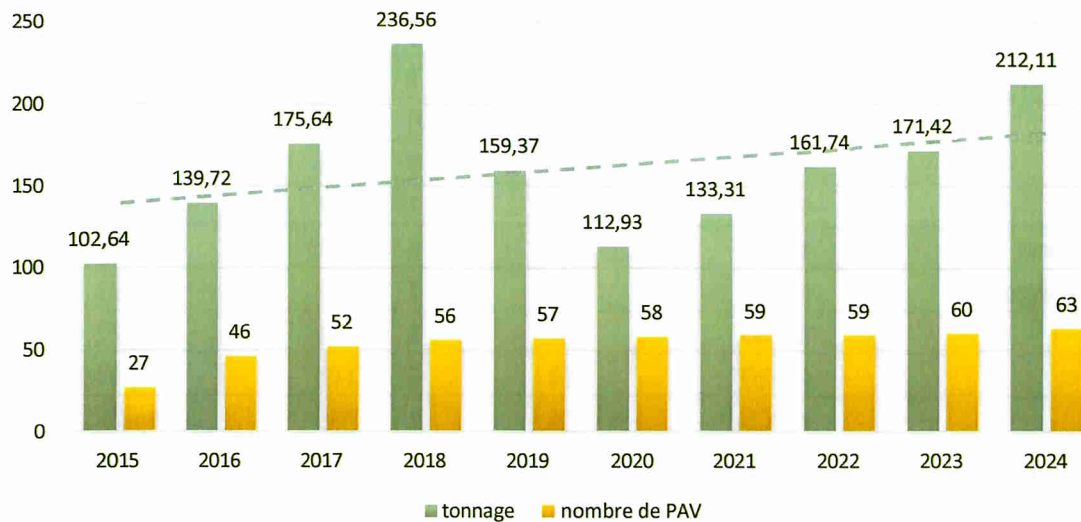
Des bornes destinées à la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maisons, Chaussures) sont réparties sur l'ensemble du territoire grâce à un partenariat entre le Grand Figeac, l'organisme « Le Relais » et l'Éco-organisme Refashion.

63 Points d'Apport Volontaire (PAV) sont répartis sur le territoire du Grand FIGEAC. Cette collecte est gérée par le prestataire le Relais. En **2024**, ce sont **212.1 tonnes** soit **54.84 kg/hab** de textiles qui ont ainsi pu être **déviés des ordures ménagères**.

Le bilan détaillé par communes s'établit comme suit :

Commune	Code postal	Population	Nombre de PAV	046-200067361-20250911_20 Recu le 02/10/2025			Kg par Habitant
				Ratio pav/hab	Poids collecté (kg)	5-DE	
Figeac	46100	9770	14	1/698	75 036,4		7,68
Capdenac-Gare	12700	4407	4	1/1102	36 251,8		8,23
Bagnac-sur-Célé	46270	1477	3	1/492	9 020,88		6,11
Lacapelle-Marival	46120	1281	4	1/320	16 173,9		12,63
Cajarc	46160	1119	4	1/280	11 702,3		10,46
Capdenac	46100	1091	2	1/546	4 667,39		4,28
Leyme	46120	927	1	1/927	3 705,16		4
Lissac-et-Mouret	46100	930	1	1/930	1 945,87		2,09
Causse-et-Diège	12700	805	1	1/805	1 693,11		2,1
Asprières	12700	764	1	1/764	1 872,15		2,45
Assier	46320	684	2	1/342	2 810,3		4,11
Faycelles	46100	706	1	1/706	1 428,16		2,02
Cardaillac	46100	622	1	1/622	1 838,19		2,96
Livernon	46320	713	2	1/357	7 282,34		10,21
Latronquière	46210	411	2	1/206	4 122,65		10,03
Aynac	46120	556	1	1/556	1 588,19		2,86
Planioles	46100	544	1	1/544	1 389,32		2,55
Lunan	46100	607	1	1/607	2 069,39		3,41
Saint-Félix	46100	536	1	1/536	763,34		1,42
Molières	46120	358	1	1/358	1 759,46		4,91
Cambes	46100	361	1	1/361	2 038,53		5,65
Felzens	46270	470	1	1/470	1 004,41		2,14
Le Bourg	46120	304	1	1/304	6 172,92		20,31
Reyrevignes	46320	363	1	1/363	1 649,18		4,54
Gréalou	46160	294	1	1/294	742,76		2,53
Thémines	46120	242	1	1/242	1 170,43		4,84
Cuzac	46270	240	1	1/240	805,92		3,36
Saint-Jean-Mirabel	46270	299	1	1/299	2 282,66		7,63
Montet-et-Bouxa	46210	214	1	1/214	2 351,37		10,99
Labathude	46120	202	1	1/202	803,26		3,98
Issepts	46320	272	1	1/272	1 505,18		5,53
Boussac	46100	179	1	1/179	1 654,28		9,24
Grèzes	46320	163	1	1/163	1 054,56		6,47
Fourmagnac	46100	175	1	1/175	1 158,34		6,62
Saint-Sulpice	46160	142	1	1/142	602,91		4,25

EVOLUTION NOMBRE DE PAV ET TONNAGE COLLECTE 2015-2024



Le verre

Les récup 'verre sont achetés par le GRAND FIGEAC et la collecte du verre est assurée par le SYDED du Lot.

Evolution de la moyenne collectée par habitant sur le Département* (en kg) :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
42.10	42.70	44.50	47	47	45

*source : SYDED du Lot

Le geste de tri en 2024

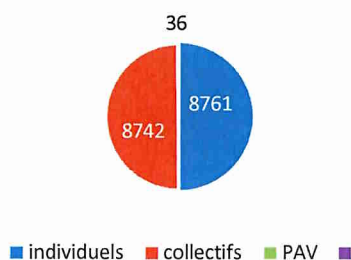


46 kg/hab (8 286 tonnes collectées sur le Département)
Moyenne Occitanie 2023 : 33 kg/hab.

⇒ Les moyens de pré-collecte

Conteneurs (bacs roulants)

répartition parc conteneurs



Le Grand Figeac fournit les conteneurs d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables.

Lorsqu'un conteneur est détérioré ou volé ou que la dotation en conteneurs est insuffisante, le service de collecte des déchets ménagers du Grand Figeac ajoute ou remplace les conteneurs nécessaires.

Deux agents sont affectés à l'entretien des conteneurs.



➤ 904 bacs ont été remplacés :

	660 L	340 L	240 L	180 L	120 L
OM	359	23	10	4	37
REC	399	19	10	2	41

Les bacs destinés aux OMR sont identifiés par un couvercle de couleur marron et ceux destinés aux déchets recyclables par un couvercle de couleur Jaune.

Le Grand Figeac remplace peu à peu les couvercles verts par des couvercles jaunes pour répondre au code couleur national sur les déchets recyclables.

Le Grand-Figeac n'a effectué aucune commande de conteneurs à roulettes en 2024. Le projet de passage en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur une partie du territoire, prévu pour 2025, permettra d'utiliser les bacs disponibles.

Conteneurs enterrés ou semi-enterrés

18 conteneurs enterrés sont implantés sur le territoire : 12 sur la commune de Figeac, 2 sur la commune de Corn, 2 sur la commune de Boussac et 2 sur la commune de Faycelles.

20 conteneurs semi-enterrés sont installés sur le Grand Figeac :

6 sur la commune de Livernon
6 sur la commune d'Assier
2 sur la commune de Brengues
2 sur la commune de Saint-Sulpice
2 sur la commune de Cambes
2 sur la commune de Figeac (lotissement de Nayrac)

LE TRAITEMENT

AR Prefecture

046-200067361-20250923-141_2025-DE
Reçu le 02/10/2025

Les déchets non valorisables sont acheminés à la base de Naurac à Figeac (46) pour être ensuite incinérés en Corrèze (19) ou enfouis dans le Tarn-et-Garonne (81).

Les emballages recyclables sont transportés au quai de transfert de Figeac pour être expédiés par la suite à l'unité de tri du Syded à Catus (46) ou Saint-Jean-Lagineste (46).

Sur le Département du LOT, 80 % des déchets non valorisables partent en valorisation énergétique et 20% en enfouissement.

Pour ce qui est de la **valorisation énergétique** :

- 25 819 T ont été traitées et valorisées à l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), géré par le groupe CNIM pour le compte du SYTTOM 19. Sa capacité de traitement est de 72 000 tonnes par an.
- 2 198 T ont été envoyées à l'UVE Mo'uve (Montauban) dont la capacité de traitement annuelle est de 35 000 T.

Sur le territoire du Grand Figeac, les 7 965 T collectées sont expédiées à l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche.

L'ensemble des déchets ménagers amenés par les collectivités à l'UVE soit 71 909 T de déchets en 2024 ont été valorisés énergétiquement en vapeur pour l'usine BLEDINA, pour alimenter le réseau de chaleur urbain de la ville de Brive et en production d'électricité.

Concernant les **déchets partant en enfouissement**, ils sont envoyés en stockage vers le **site DRIMM (Montech, Tarn-et-Garonne)** géré par Séché Environnement d'une capacité de 270 000 T en 2023.

S'agissant des **déchets valorisables**, les matériaux triés alimentent les filières de recyclage françaises ou européennes en privilégiant les usines de proximité. L'Espagne est ainsi une destination pertinente par rapport au nord de la France ou la Belgique.

IV- LES MESURES DE PREVENTION

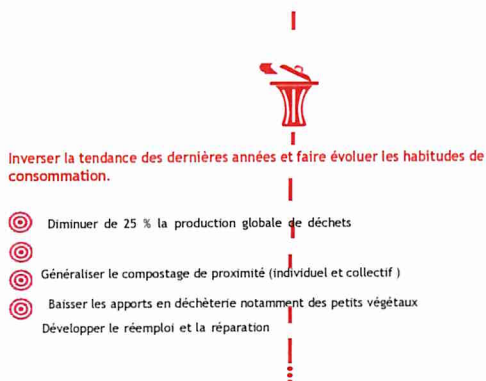
⇒ Plan stratégique du service public de gestion des déchets du LOT

L'évolution des modes de consommation sur les cinquante dernières années a entraîné une explosion de la quantité de déchets générée par les ménages et les professionnels. Les impacts environnementaux et financiers sont importants et mettent le service public de gestion des déchets face ses responsabilités.

Aussi face à ce constat et à l'empilement des objectifs réglementaires à atteindre dont notamment ceux fixés par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), le territoire du LOT s'est doté, en 2024, d'un plan stratégique co-construit entre les collectivités de collecte et le SYDED.

Ce plan s'appuie sur des objectifs vertueux au niveau environnemental, cohérent avec la hiérarchie des modes de traitement et consistant à réduire la production des déchets, à plus trier (notamment les biodéchets), à augmenter le recyclage matière et organique mais aussi à réduire le stockage des déchets résiduels.

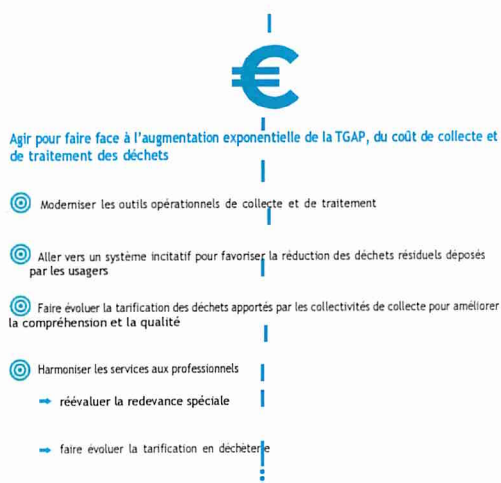
1 RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



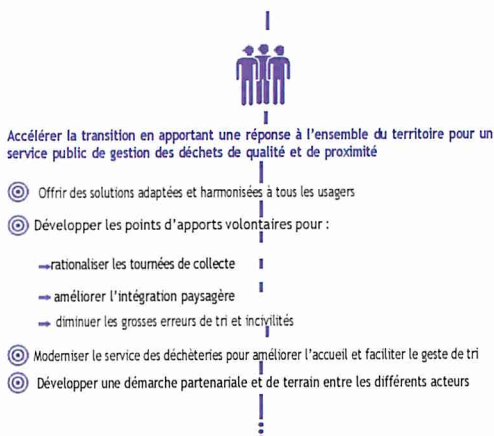
2 MIEUX VALORISER LES DÉCHETS PRODUITS



3 MAÎTRISER LES COÛTS



4 AMÉLIORER ET HARMONISER LE SERVICE PUBLIC



Pour atteindre ces objectifs, une vingtaine d'actions réparties dans le temps seront déployées en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Certaines sont en place, d'autres verront le jour progressivement.

Sur le territoire du GRAND FIGEAC, diverses actions ont été mises en place en 2024 notamment :

↳ Diffusion à 104 000 exemplaires du journal « Synergies » par le SYDED avec pour thème en Octobre 2024 « gestion des tontes et feuilles »

↳ Distribution de composteurs individuels



232 kits de compostage individuels distribués en 2024.

Composteurs individuels (jardin)	CC Grand Figeac
2020	273
2021	310
2022	321
2023	3034
2024	232
TOTAL 2020 - 2024	4170

Total 2013-2024	6116
Total depuis 2002 - 2024	9665

2023 : 2 775 composteurs via les campagnes de distribution gratuite et **259 composteurs achetés**

	Tonnes détournées	% population totale couverte	Nb habitants desservis
Depuis 2013	672,76	28%	12171
Depuis 2002	1063,15	44%	19233

↳ Poursuite du déploiement de composteurs collectifs

Compostage partagé des ménages

24 Composteurs partagés ont été mis en place en 2024 :

* **1 composteur installé** sur les communes d'Albiac, Asprières, Assier, Cadrieu, Cajarc, Camboulit, Capdenac, Faycelles, Gorses, Laurettes, Lissac-et-Mouret, Planioles, Rudelle, Saint-Cirgues, Saint-Perdoux)

* **2 composteurs installés** sur les communes de Balaguier d'Olt, Lacapelle-Marival, Sonnac)

* **3 composteurs installés** à Figeac



© SYDED du LOT

Compostage en établissements

	Equipements installés en 2024
Etablissement autonome	4
Pied d'immeuble	2

Tonnage détourné

Jusqu'en 2024

	ACTIFS	Tonnes détournées	Nb habitants desservis
Bourg et Quartier	49	123	4875,5
Pied d'immeuble	7	18	696,5
Etablissement autonome	56	140	/
TOTAL	112	280	5572

13 % de la population du Grand Figeac est couverte par une solution de compostage collectif.

En 2024

	ACTIFS	Tonnes détournées	Nb habitants desservis
Bourg et Quartier	20	50	1990
Pied d'immeuble	2	5	199
Etablissement autonome	4	10	/
TOTAL	26	65	2189

Fin 2024 : 18 % de la population du Grand Figeac est couverte par une solution de compostage collectif.

🔗 Interventions réalisées en classe par le SYDED

Collèges

Thématique « déchets » - Intervention dans 8 écoles - 10 classes (191 élèves sensibilisés)

Thématique « anti-gaspi » - Intervention dans 4 écoles - 10 classes (263 élèves sensibilisés)

Thématique « compost » - Intervention dans 6 écoles - 9 classes (177 élèves sensibilisés)

Lycées

Intervention au Lycée Champollion (30 élèves sensibilisés)

Intervention au Lycée La Vinadie (30 élèves sensibilisés)

🔗 Animations « prévention, gestion et valorisation déchets » réalisées par le SYDED

★ **25 ans du Parc Régional des Causses et du Quercy** à Assier (60 personnes sensibilisées)

★ **Portes ouvertes « France Service »** à Cajarc (10 personnes sensibilisées)

★ **Foire forestière du LOT** à Gorses (100 personnes sensibilisées)

★ **Journée scolaire** à l'étang de Puy Blanc à Cambes (50 élèves sensibilisés)

★ **Bourse d'échange des prestataires touristiques** à Lacapelle-Marival (20 personnes sensibilisées)



© SYDED du LOT

🔗 Accompagnement de structures pour l'amélioration du tri

- Cantine école Lissac-et-Mouret
- Cuisine de l'Hôpital de Figeac
- Entreprise Malbrel à Capdenac-Gare
- Salle des fêtes de Cadrieu
- Village vacances André Trigano à Leyme
- HAD 46 de Figeac
- Ratier Figeac
- Cantine école de Bédrier
- APEAI ADAR de Figeac
- Cimetières Viazac et Linac

↳ Réemploi : poursuite du partenariat avec RIGAIN



© SYDED du LOT

Depuis le 31.5.2022, un camion « espace réemploi mobile » fait étape de 14 H à 16 H, chaque semaine dans 4 déchèteries autour de FIGEAC :

- > Le mardi à Livernon
- > Le mercredi à Cajarc
- > Le jeudi à Capdenac-Gare
- > Le vendredi à Figeac

Les usagers souhaitant se débarrasser d'objets encore utilisables ou facilement réparables, peuvent les déposer dans un conteneur dédié au réemploi plutôt que d'en faire un déchet.

Ces objets sont ensuite récupérés par les structures partenaires pour être revendus dans des boutiques solidaires.

Ce cercle vertueux génère ainsi de l'emploi local et contribue à réduire la production de déchets en offrant une seconde vie à ces objets.

Un nouveau partenariat a également été noué entre le SYDED et Intercept Ressourcerie à Livernon en vue de la récupération d'objets auprès des usagers en déchetterie.

↳ 3 sites touristiques accompagnés par le SYDED et labellisé « Tourisme Zéro Déchets » en 2024



© SYDED du LOT

- Aire naturelle des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à Rudelle
- Hameau du Quercy à Frontenac
- La Forge de Béduer à Béduer

↳ Evènements labellisés « Eco Responsables » en 2024

- ★ L'école buissonnière à Béduer
- ★ Fête de l'eau à Brengues
- ★ Forum des associations organisé par l'OIS à FIGEAC
- ★ Ségal'Arts à Prendeignes
- ★ Foire forestière du LOT au lac du Tolermé
- ★ 25 ans du Parc Régional des Causses et du Quercy à Assier

⇒ Redevance spéciale

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016 pour les campings et les commerces, elle a été généralisée en 2017 aux établissements scolaires et de santé.

Elle permet ainsi de ne pas faire porter sur les ménages le poids d'un service rendu aux gros producteurs de déchets.

⇒ Communication pour un meilleur tri des déchets

- Le SYDED et le Grand Figeac mènent de manière conjointe des actions afin d'améliorer la qualité du tri et réduire le taux de refus.
- Le réseau de référents « environnement » nommés dans chaque commune amplifie quant à lui, à l'échelle locale, les actions déjà menées par le SYDED en matière de réduction et valorisation des déchets.

V- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service

Il est assuré par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la Redevance Spéciale (RS) applicable pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises commerciales, artisanales, industrielles et de service ainsi que les administrations, établissements publics et campings).

⇒ La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

La TEOM est une taxe payée par tout propriétaire (ménages, entreprises...) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonéré.

La TEOM est assise sur la même base que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 50% de la valeur locative cadastrale de l'immeuble imposé.

En raison de sa nature fiscale, la TEOM est dépourvue de lien avec le service rendu à l'utilisateur.

La non-production de déchets par la propriété imposée est par conséquent sans incidence sur l'assujettissement à la taxe.

Le taux de la TEOM 2024 est fixé à 14.10 % (rappel taux 2023 : 13.40%.)

Le produit de la TEOM perçue en 2024 s'élève à : 8 023 066.00 €.

⇒ La Redevance Spéciale (RS)

Elle s'adresse aux gros producteurs de déchets (administrations, entreprises commerciales, industrielles, artisanales, de service, établissements scolaires, terrains de campings...) générant plus de 2 bacs 660 litres d'ordures ménagères par semaine et qui font appel à la collectivité pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Mise en place le 1^{er} juillet 2016 pour les campings et les commerces, elle est généralisée depuis 2017 aux établissements scolaires et de santé.

Le **tarif de collecte 2024** d'un bac 660 litres est fixé à **37 € le bac collecté**.

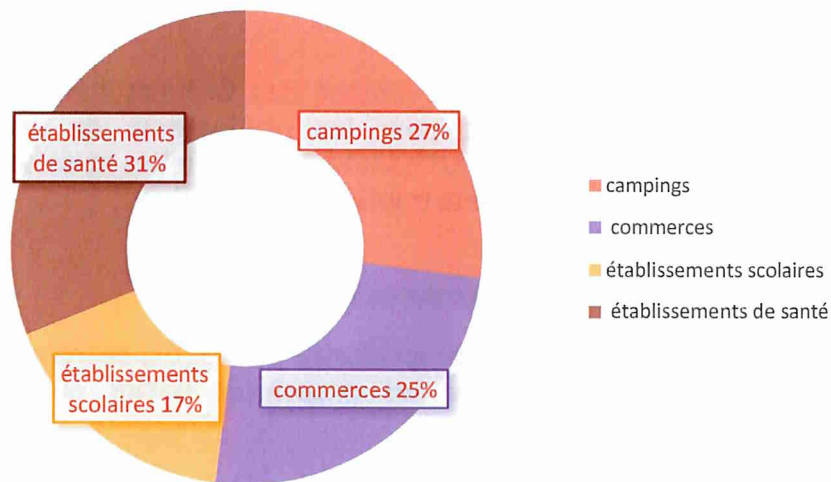
Le calcul de cette redevance correspond à l'application de la formule suivante :

R (redevance spéciale) = nombre de bacs de déchets ménagers résiduels (OMR) de 660 L retenus à la collecte X nombre de semaines d'activités X tarif du bac de déchets ménagers résiduels (OMR) de 660 L

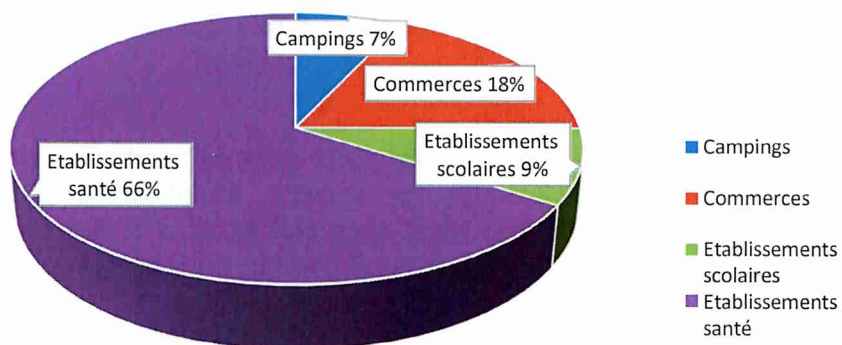
Le **produit** de la redevance spéciale **2024** s'élève à : **348 281.00 €**.

14 campings, 13 commerces, 9 établissements scolaires et 16 établissements de santé y sont assujettis.

REPARTITION DES PRODUCTEURS PAR CATEGORIES



Répartition du montant de la redevance par catégorie



🕒 Les dépenses de fonctionnement

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève pour l'exercice 2024 à 8 156 019.14 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Carburant : 309 211 €
- Frais et fourniture d'entretien des véhicules et autres matériels : 185 231.70 €
- Vêtement de travail : 14 640.35 €
- Contrats prestations de services : 31 430.90 €
- Maintenance : 12 261.85 €
- Assurances : 71 228.45 €
- Charges de personnel (hors assurance) : 1 881 069.38 €
- **Prestations réglées au SYDED : 5 215 693.27 €**

Dont :

	TTC
- Administration (10 € HT /hab.DGF)	552 772,00 €
- Prévention déchets et communication (5.50€ HT/Hab DGF) :	291 587,23 €
- Fonctionnement déchetteries (38,00 € HT/Hab. DGF desservi) :	2 014 602,68 €
- Ramassage, transfert, transport et valorisation du verre (3 € HT/hab) :	159 047,58 €
- Tri, transfert, transport et traitement des refus entrants en centre de tri : 410 734,22 € (440.00 € HT/T)	
- Tri des déchets non valorisables (215 € HT/T traitée) :	1 786 949,56 €
(Déduction faite du bonus à la performance 2024 : 96 735,10 €) *	

***Le bonus à la performance** permet de valoriser le travail mené par les collectivités adhérentes en matière de prévention et de valorisation matière des déchets.

Il est calculé comme ci-dessous indiqué :

BONUS A LA PERFORMANCE EN FONCTION DE LA PART EMBALLAGES LEGERS ET PAPIERSTonnage annuel

Tonnages Trimestres	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total annuel
OMR	1873.58	1948.62	2189.20	1953.44	7 964.84
ENTRANT EN CT	885.58	938.48	1032.04	933.78	3 789.88
Total tonnages annuel					11 754.72

Taux de refus :

Résultats des 12 dernières caractérisations :

	Date de prélèvement	Taux de refus
	16.01.2024	7.88%
	19.2.2024	31.13%
	14.3.2024	27.91%
	15.4.2024	17.67%
	15.5.2024	24.81%
	12.6.2024	30.00%
	17.07.2024	36.84%
	02.08.2024	36.87%
	11.09.2024	20.57%
Caractérisations du trimestre	22.10.2024	19.99%
	14.11.2024	22.20%
	09.12.2024	12.41%
Taux de fine défalqué		1.09%

Taux de refus retenu pour le trimestre : **22.93%**
(Moyenne des taux de refus des 12 dernières
caractérisations)

Quantités d'emballages hors refus en tonnes (calculée sur la base du taux de
refus appliqué au tonnage entrant en CT des 4 derniers trimestres)

2 920.73

Ratio % (quantité d'emballages hors refus/tonnage total OMR et entrants
en CT annuel)

24.85%Tarif

Ratio	R<21.00 %	21.00 % ≤ R<22.00 %	22.00 % ≤ R<23.00 %	23.00 % ≤ R<24.00 %	24.00 % ≤ R<25.00 %
Remise HT (€ /Hab. DGF)	0,00 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €
	25.00 % ≤ R<26.00 %	26.00 % ≤ R<27.00 %	27.00 % ≤ R<28.00 %	28.00 % ≤ R<29.00 %	R≥29.00 %
	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	3,00€

Population DGF	Description	Remise HT	Montant HT	Taux TVA
50 252	Bonus à la performance	1.75 €	87 941.00 €	10%

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
10%	87 941.00 €	8 794.10 €	96 735.10 €



Le remboursement de la dette (intérêts et capital ~~emprunts contractés par le~~ GRAND FIGEAC) a représenté la somme de 13 490.80 € (soit 0.30 €/habitant).

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées, pour la majeure partie, de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Spéciale.

On y retrouve également :

- Des remboursements sur charges de Sécurité Sociale et rémunérations du personnel à hauteur de 1 807.05 €
- Produits divers (remboursement cotisation 2023 du SYDED) : 18 976.44 €
- Amortissement subventions : 9 951.00 €

Les dépenses d'investissement

Elles se sont élevées en 2024 à **571 247,38 €**.

Le GRAND FIGEAC a notamment réalisé les dépenses d'équipement suivantes :

- Acquisition petit matériel : 8 843.41 €
- Achat composteurs collectifs + récup' verre : 15 432.64 €
- Travaux rénovation centre déchets à Nayrac (portail+ vestiaire femmes) : 29 301.68 €
- Acquisition 2 BOM, 1 minibenne et 1 véhicule utilitaire occasion : 496 080.00 €

Rappel : le montant du capital des emprunts est de 11 420.37 €

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées, essentiellement, de l'encaissement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant de 75 307.14 € et de la dotation aux amortissements s'élevant à 358 124.29 €.

VI- PERSPECTIVES

Modification du schéma de collecte

Mise en place d'une tarification incitative sur le territoire communautaire

Après une étude de faisabilité globale initiée par le SYDED du LOT sur les six collectivités de collecte du département du LOT, le GRAND FIGEAC a engagé l'évolution de son mode de financement du service public des déchets ménagers en étudiant l'instauration d'une tarification incitative (TI) sur son territoire.

En effet, dans un contexte de forte inflation qui pèse sur le coût du service public de gestion des déchets, de hausse des coûts de traitement impactés par l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et compte-tenu de la part importante de déchets encore présents dans la

poubelle noire (80%) qui pourrait être détournés, la **tarification incitative** apparaît comme un **levier puissant** de prévention des déchets, d'optimisation des performances de collecte sélective et de maîtrise des coûts.

Face à ce constat, le GRAND FIGEAC s'est donc engagé dans une **démarche globale de réduction et de valorisation des déchets**.

Une étude détaillée portant sur 2 scénarios techniques de tarification incitative selon chaque mode de financement (REOM et TEOM) comparés à un scénario tendanciel sans tarification incitative a été réalisé par le Bureau INDDIGO :

- Scénario 1 : collecte majoritaire en porte-à-porte
- Scénario 2 : collecte majoritaire en apport volontaire

Elle fait apparaître que le scénario de collecte économiquement le plus viable est celui avec des points d'apport volontaire majoritaires.

Les éléments de réflexion et de méthode :

- modification des schémas de tournées et mode de collecte avec au préalable une phase de test sur une partie du territoire (secteurs de la Vallée du Célé et de la Vallée du Lot)
- puis mise en œuvre potentielle de la tarification incitative

ont été présentés en Conférence des Maires en juillet 2023 et validés en Conseil Communautaire en septembre 2023.

Dès le 1^{er} trimestre 2024, une large concertation a été engagée avec les élus. Le choix des implantations des Points d'Apport Volontaires a été validé par les communes « tests » de la vallée du Célé et les marchés de fournitures ont été lancés en vue d'un déploiement à partir du 2^{ème} trimestre 2025.

👉 **Compostage collectif : poursuite du déploiement sur le territoire en collaboration avec le SYDED du LOT**

Dans le cadre du Schéma directeur du service public des déchets du LOT à horizon 2035, porté par le SYDED du LOT et ses collectivités membres, le SYDED en partenariat avec ses adhérents poursuit le déploiement du compostage de proximité et notamment le compostage collectif, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire.

Aujourd'hui, 49 composteurs collectifs de bourgs et quartiers, accessibles au public, sont installés sur le territoire du GRAND FIGEAC.

Le développement de cette solution doit se poursuivre et monter en puissance afin d'atteindre les objectifs régionaux de réduction des déchets (réduction des OMR de - 30% à échéance 2031) mais également de participer à une maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets mais aussi de limiter l'impact environnemental.

Le but fixé est de doter, d'ici 2027, l'ensemble des bourgs d'au minimum un composteur partagé accessible aux ménages.